

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos 19600 Saint Pantaléon de Larche Tél : 05 55 22 61 30

Fax: 05 55 22 64 10 Mail: syttom19@syttom19.fr www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19 LE COURE DE LA CORRE

Nombre de délégués titulaires en exercice :

Nombre de délégués présents :

Nombre de votants:

Nombre de pouvoirs :

20 13 14 CONTROLE BE LEGALIS

L'an deux mille seize et le 24 mai à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 17 mai 2016, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Betty DESSINE, Michèle GUILLOU, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LABBAT.

<u>Absents excusés</u>: Mesdames Jeanine VIVIER, France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Pouvoirs: Monsieur Hervé GOUTILLE à Monsieur Marc CHATEL

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >

<u>DELIBERATION N° 2016/05/09 : MARCHE DE TRANSPORT, TRAITEMENT, VALORISATION OU STOCKAGE DES REFIOM ISSUS DE L'U.V.E. DE ST</u> PANTALEON DE LARCHE

Rapporteur: Monsieur Francis HOURTOULLE

Le marché en cours avec la société OCCITANIS, conclu pour une durée de 5 ans, notifié le 04 juillet 2011 à arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Il convient donc de désigner un nouveau prestataire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur les bases du marché actuel, le coût annuel du transport, traitement et valorisation des REFIOM issus de l'UVE de St Pantaléon de Larche est estimé à 427 000 € H.T.

Le nouveau marché portera exclusivement sur les REFIOM issus de l'U.V.E. de St Pantaléon de Larche.

DE

Compte tenu de la réglementation et des délais, Monsieur Francis HOURTOULLE propose au Comité Syndical de :

- décider que le renouvellement de ce marché se fera par voie d'appel d'offres ouvert ;
- autoriser le Président à mettre en place la procédure d'appel d'offres ;
- autoriser le Président, après le choix effectué par la commission d'appel d'offres, à signer le marché et les documents s'y rattachant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

A Rosiers d'Egletons, le 24 mai 2016

Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27/05/2016 et publication ou notification du 27.00.5/2016

